



Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : RS5737

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS Villeurbanne (69)

Présentation

Le Certificat Complémentaire « Direction d'un Accueil Collectifs de Mineurs » est délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative.

Il est inscrit au répertoire spécifique.

Son objectif est de former des directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, financement individuel, etc.

Prérequis

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ou PSE1, PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou 2 ; SST (en cours de validité).
- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- ET être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Durée

- **126 heures** de formation théorique.
- **400 heures** de stage pratique.

Dates de formations

- Du **9 avril au 18 novembre 2027**.

Lieu

Ifac Etb Rhône - Parc de Lenn
90 rue Frédéric Fays, 69100 Villeurbanne

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **5 mars 2027**.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation : Préparation aux épreuves professionnelles, générales et stage	1 600 €

Modalités de financement : Consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

Dates d'informations collectives

Informations sur rendez-vous. Merci de contacter M^{me} TOULEMONDE Guylaine au 07 63 26 36 91.

Sélections

1- Epreuve écrite (1 heure) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation.

2- Epreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur l'expérience d'animation du candidat.

Les dates des épreuves de sélection se font sur rendez-vous.

Objectifs

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être directeur, en autonomie pédagogique, en Accueil Collectif de Mineurs. Le directeur :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en oeuvre,

CONTACT



Guylaine TOULEMONDE
07 63 26 36 91
guylaine.toulemonde@utce.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

- » Assurer la coordination pédagogique des équipes en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique,
- » Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique en tant que de besoin,
- » À diriger d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service, etc.),
- » Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- » Développer et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM,
- » Gérer le suivi de la vie quotidienne,
- » Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

Contenu de la formation

La formation théorique comprend :

Organiser et évaluer les activités

- » Elaborer, mettre en oeuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur.
- » Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique.
- » Evaluer les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur.

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- » Mettre en oeuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en oeuvre de démarches pédagogiques.
- » Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes.
- » Mettre en oeuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique.

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- » Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles.

- » Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif.
- » Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets.

Méthodes mobilisées

- » Apports théoriques
- » Exercices d'application à partir de cas concrets
- » Travail en groupe
- » Conseil individualisé
- » Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.

- » Un document écrit d'une vingtaine de pages plus annexes, présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.
- » Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

